

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 OCTOBRE 2018
COMPTE-RENDU

Présents : Nicole BOUILLET, Richard FENIET, Gérard MOUILLARD, Romain PASSERAT, Marie-Odile PEINTURIER, Alain QUICLET, Christine ROME.

Absents excusés : Jean-Louis DE VETTOR, Corinne LINDA (pouvoir à Gérard MOUILLARD), Maria MOSSU, Denis RIDEZ (pouvoir à Nicole BOUILLET), Guillaume VOISIN (pouvoir à Richard FENIET).

1 – Fermages

Le Conseil Municipal détermine le montant des fermages pour l'année 2018 en fonction du nouvel indice.

2- Affouages 2018-2019 et destination des coupes de l'exercice 2019

Le Conseil Municipal décide de proposer aux affouagistes les parcelles 12 et 17 (Bois Vernois), 33 et 38 (Maizières) et fixe le montant de la taxe d'affouage à 50 €. Les inscriptions à l'affouage se font en mairie jusqu'au 10 novembre à 11 h.

Les parcelles 11r et 36a sont proposées dans les coupes de l'exercice 2019. La commission en charge des forêts rappelle les règles d'exploitation des affouages et le Conseil Municipal confirme qu'il convient qu'elles soient strictement respectées, en particulier en ce qui concerne les délais et l'usage des volumes de bois issus des affouages, réservés à la consommation des affouagistes à l'exclusion de toute commercialisation. Il conforte la commission dans son rôle de surveillance des bonnes pratiques, éventuellement dans l'application de sanctions auprès de ceux qui dérogent.

3 – Ménage de l'école

La Commune est actuellement à la recherche de personnel pour le ménage de l'école le mercredi, soit 6 heures pour un agent ou éventuellement 3 heures pour 2 agents.

4 – Equipement informatique à l'école

Le Conseil municipal décide de retenir la proposition de la société BIMP, d'un montant de **43 758,52 €**, pour installer à l'école un équipement numérique.

5 – Vente d'un terrain communal

Suite à la demande de la SARL VALLET Mickaël de s'implanter sur la zone artisanale communale à l'entrée de Voiteur, le Conseil municipal décide dans un premier temps de faire appel à un géomètre afin de procéder au bornage de la parcelle.

6 – Bail de la maison de santé

Deux orthophonistes occupent le même cabinet au sein de la maison de santé et ont demandé à modifier leur bail en permutant la part de loyer de chacune, à savoir 1/3 et 2/3. Le Conseil municipal délibère en ce sens.

7 – Immeuble en péril

Suite à l'arrêté municipal du 24 août 2017 constatant un péril imminent d'immeuble, prévoyant les dispositions de sécurité et la mise en demeure des propriétaires qui n'ont pas réalisé de travaux depuis cette date, le Conseil municipal décide de faire réaliser aux frais de la Commune les travaux d'évacuation des gravats et de consolidation. Ces travaux, d'un montant de 15 690,40 € H.T, sont confiés à l'entreprise RIDEZ Denis. Les frais cumulés s'élèvent à un montant de 25 107,13 € T.T.C. à facturer aux propriétaires dès la fin du chantier.

8 – Plan Local d'Urbanisme

Le Conseil municipal s'est réuni le 29 octobre dernier afin d'établir le cahier des charges d'une étude paysagère complémentaire dans le cadre du dossier de révision du Plan Local d'Urbanisme.

